

**PASSERELLE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE D'ACQUIS COLLÉGIAUX
POUR LES ÉTUDIANTS PROVENANT DU CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN CHIMIE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES BIORESSOURCES DE L'UQAR**

Programme collégial	Programme universitaire
Techniques de laboratoire - voie de spécialisation en biotechnologies (210.AA)	Baccalauréat en chimie de l'environnement et des bioressources (7077)
202-BT4-HY Analyse organique 210-A01-HY Biochimie	CEB11109 Biomolécules
201-BT3-HY Statistique et contrôle de la qualité en biotechnologies 202-BT6-HY Analyse instrumentale I 202-BT7-HY Analyse instrumentale II 210-A02-HY Biochimie appliquée	CEB12109 Techniques générales de laboratoire I

Règles d'application pour la reconnaissance des acquis

Pour obtenir l'exemption de l'ensemble des cours mentionnés ci-dessus, l'étudiant doit avoir une cote de rendement collégiale (cote R) égale ou supérieure à 26.

Si cette condition n'est pas remplie, l'étudiant obtiendra certaines reconnaissances d'acquis si tous les cours de niveau collégial correspondants aux cours universitaires ont été réussis avec une moyenne générale égale ou supérieure à la moyenne de groupe.

L'admission à ce programme universitaire ne s'effectue qu'au trimestre d'automne.

L'étude de la reconnaissance des acquis se fait après une admission et une inscription au programme universitaire.

NOTE : *Dans l'éventualité d'une modification à la reconnaissance d'acquis ou de son non-renouvellement. Cette dernière ne s'appliquera qu'aux cohortes débutant leur formation universitaire après la date de la modification ou de la fin de la reconnaissance d'acquis.*

Module de Chimie

(418) 723-1986, poste 1930

1 (800) 511-3382, poste 1930

module_chimie@uqar.ca

Mise à jour : mai 2016